

PLAN 2016-2020 de mandat

La communauté de communes fixe le cadre de ses actions pour les 4 années à venir : solidarité intercommunale, pérennité de l'agriculture, transition énergétique, plan d'économie budgétaire et maintien des services à la population, sans augmentation de la pression fiscale.

Adopté par 32 voix sur 41, lors du conseil communautaire du 5 juillet, le plan de mandat devient la feuille de route des élus communautaires jusqu'en 2020. Ce cadre permet de renforcer la cohérence entre les actions concrètes qui vont être menées jusqu'à la fin du mandat, et les défis du Projet de territoire à horizon 2030.

Les élus ont retenu cinq grandes orientations qui sont basées sur :

- la solidarité entre les communes au niveau des services aux habitants et des grands projets,
- le renforcement des liens et des contractualisations avec la Région et les autres collectivités,
- l'identité du territoire à travers l'agriculture, la solidarité et la transition énergétique,
- un plan d'économies pour pallier les baisses de dotations de l'Etat et se donner les moyens d'agir,
- la réorganisation opérationnelle des forces vives de la COPAMO.



Thierry Badel, président de la COPAMO

Aqueduc : Pourquoi un plan de mandat ?

Thierry Badel : "Dans un contexte très en mouvement, il nous a paru indispensable de structurer nos actions et de les mettre en cohérence avec les nouvelles contraintes extérieures (loi NOTRe et baisse des dotations de l'Etat). Le plan de mandat donne de la lisibilité à travers cinq orientations

importantes, aux objectifs que nous nous sommes fixés jusqu'à 2020. C'est un réel engagement de la part des élus."

A : Quelle est l'incidence de la baisse des dotations de l'Etat ?

TB : "Avec 1 350 000€ en moins d'ici 2020, le désengagement financier de l'Etat nous met dans une situation difficile. Il nous contraint à réaliser un plan d'économie conséquent sur notre fonctionnement et à agir autrement."

A : Comptez-vous augmenter l'impôt des ménages ?

TB : "Non, nous allons nous battre pour éviter cette issue ! D'ailleurs, depuis 2005, le taux d'imposition que la Communauté de communes prélève sur les ménages, n'a pas augmenté."

A : Faut-il craindre une diminution des services à la population ?

TB : "Non, nous avons vraiment la volonté de continuer à offrir la même qualité de services aux habitants. C'est plutôt la façon dont nous allons les conduire qui va évoluer vers davantage de mutualisation et de formes de délégations pour optimiser nos ressources, financières et humaines. Nous prévoyons également, une réorganisation de notre façon de travailler en interne."

A : Trouver de nouvelles recettes, est-ce possible ?

TB : "Oui, la COPAMO a toujours été exemplaire dans ses actions et elle va redoubler de créativité et de réactivité pour le rester en tissant des liens avec l'extérieur. Nous serons à l'affût des appels à projets et saisissons toutes les opportunités qui pourront nous permettre d'obtenir des financements. Dans un climat de concurrence renforcée pour l'obtention de nouvelles ressources, il nous faudra rester précurseurs et être les meilleurs ! C'est un défi pour tous, élus et techniciens de la communauté de communes !"

BON A SAVOIR

Loi NOTRe : Nouvelle Organisation Territoriale de la République. Elle redéfinit les compétences attribuées à chaque collectivité territoriale avec notamment, de nouvelles compétences à la charge des intercommunalités : l'intégralité du développement économique, l'eau, l'assainissement, etc.



3 Pays Mornantais, un territoire agricole à conforter aux portes de la métropole

LES 5 ORIENTATIONS DU PLAN DE MANDAT

1 Permettre le lancement de trois projets d'envergure, gages de réussite pour l'avenir

- Le renforcement de la solidarité entre les communes, ciment de la vitalité de l'intercommunalité et fondement de sa raison d'être ;
- l'extension du parc d'activités économiques des Platières pour favoriser l'emploi local ;
- la définition d'un projet Enfance-Jeunesse/0-18 ans, adapté à la diversité de notre territoire en optimisant les outils SPL* et DSP*.

2 Engager des projets qui illustrent l'exemplarité du territoire au sein de la Région Auvergne-Rhône-Alpes

- La mutualisation des outils d'aménagement de l'espace et de revitalisation des centres bourgs ;
- l'ouverture d'une Maison des Services au Public (MSAP) en lien avec l'ARC*.

3 Assurer la pérennité des marqueurs de notre identité

- une terre agricole ;
- un territoire solidaire de services aux habitants ;
- un territoire engagé dans la transition énergétique (TEPOS).

4 Proposer des actions innovantes et volontaristes génératrices d'économies et/ou de recettes

L'objectif : réaliser 1 350 000€ d'économies de fonctionnement d'ici 2020 en conservant un même niveau de services et, dans le respect d'un choix politique fort, ne pas augmenter la pression fiscale.

5 Adapter et réussir la mutation de l'organisation technique interne pour répondre aux défis de demain et aux nouveaux objectifs politiques

La mutualisation des compétences et le recentrage de la ressource humaine, le transfert de certaines activités réalisées par d'autres acteurs, la constitution de nouveaux partenariats, etc.



Yves Gougne, vice-président délégué à la communication et aux relations extérieures

Avec le plan de mandat, nous allons entrer dans une phase concrète d'actions en lien direct avec les enjeux ciblés dans notre Projet de territoire. Il s'agit de consolider et de pérenniser les réalisations des mandats

précédents tout en s'inscrivant dans une vision d'avenir avec des projets phares (extension des Platières, revitalisation des centres-bourgs, redéfinition du projet 0/18 ans, etc.) et un travail en commun, de mutualisation et de partage. Le plan de mandat voté, marque la volonté des élus communautaires, de maintenir une offre diversifiée de services à la population, du plus petit au plus âgé. L'ouverture d'une MSAP est d'ailleurs en préparation. Nous continuerons bien sûr, d'accompagner l'évolution des exploitations agricoles et la sécurisation du foncier afin de conforter l'agriculture dans son rôle économique et identitaire du territoire. La transition énergétique est également un axe fort de ce mandat, avec des projets fédérateurs autour du photovoltaïque et des éco-énergies.

Le Projet de territoire horizon 2030

- Construit et porté à 17 (les 16 communes et la COPAMO)
- Validé par le Conseil communautaire en décembre 2015
- 5 enjeux & 19 objectifs

Le Plan de mandat COPAMO horizon 2020

- Porté par l'Intercommunalité
- Validé par le Conseil communautaire en juillet 2016
- 5 orientations

Le passage du plan à l'action

- Mise en œuvre des actions
- Validées au cas par cas par le Conseil communautaire

SPL : Société Publique Locale — DSP : Délégation de Service Public
ARC : Accueil Ressources inter-Communes